



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 07 avril 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune d'Angerville-la-Campagne se sont réunis à 19h30 en salle du Conseil de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 02 avril 2021.

A 19h00, la possibilité était donnée d'aller dans la cour de l'école maternelle pour visualiser sur le terrain la problématique de peu d'ombre dans la cour maternelle.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Guy Dossang, Gérard Méliand, Céline Mouny, Christophe Olivier, Gatien Coffi, Mélanie Chevalier, Laurence Bagot, Nathalie Leclercq, Eléonore Danière, Magaly Jacquemin.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Thierry Gronowski, a donné pouvoir à Gatien Coffi ; Daniel Bonou, a donné pouvoir à Gérard Méliand ; Guillaume Tredez a donné pouvoir à Eléonore Danière ; Pascal Mari a donné pouvoir à Magaly Jacquemin.

ÉTAIT ABSENT NON REPRÉSENTÉ : Cassar Claudine.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Gérard Méliand est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Approbation du compte rendu du 3 mars 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

Monsieur le maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de déviation sud-ouest, section « les Fayaux Cambolle ». Le conseil accepte cet ajout.

➤ **Indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du contrôle de légalité, la préfecture de l'Eure a par courrier demandé de reprendre une délibération sur les montants des indemnités du maire, des adjoints et du conseiller délégué. Le montant global mensuel des indemnités attribuées ne peut excéder les montants maximums déterminés en fonction du nombre d'adjoints retenu lors du conseil municipal de mai 2020. Ce nombre étant de 3, le montant global ne peut dépasser 4 317,23 € par mois.

Afin de respecter ce point, Monsieur le maire indique qu'à sa demande il propose de réduire son indemnité mensuelle du montant de l'indemnité du conseiller délégué. Les indemnités seront donc égales à l'application des taux de 46,10 % pour le maire, 19,8 % pour les adjoints et 5,5% pour le conseiller délégué, taux appliqués à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique.

Le conseil municipal adopte ces taux de rémunération à l'unanimité.

➤ **Réduction hebdomadaire de service :**

Monsieur le maire indique que l'un des agents communaux employé en classe maternelle souhaite terminer son horaire de travail à 17h30 en lieu et place de 17h45. De ce fait sa durée hebdomadaire de travail passera de 31,1 h à 31,4 h à compter du 1^{er} avril 2021. Cette réduction n'a pas d'incidence sur son affiliation à la CNRACL.

Le conseil municipal adopte cette réduction d'horaires hebdomadaires à l'unanimité.

➤ **Non restitution du dépôt de garantie :**

Monsieur le maire rappelle que Madame Rozeta KASHARI, locataire du pavillon situé au n° 3 rue de la rue de la Fosse au Bossu a dénoncé son bail à compter du 31 octobre 2019. L'état des lieux effectué en présence Madame KASHARI a fait apparaître un état moyen des locaux avec quelques travaux à prévoir en peinture et sécurisation des installations électriques, nécessitant des travaux de remise en état. Monsieur le maire propose de ne pas restituer le dépôt de garantie dont le montant sera affecté au financement des travaux de remise en état.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

➤ **Tarifs pour frais de capture et de fourrière :**

Monsieur le maire rappelle qu'il est de plus en plus fréquent de devoir intervenir pour capturer des chiens errants dans la commune, dernièrement le même animal a été recueilli à plusieurs reprises.

Comme cela est déjà le cas dans d'autres collectivités locales, Monsieur le maire propose de mettre en place des tarifs pour la prise en charge et la garde des animaux avec une aggravation du tarif en cas de récidive dans l'année pour le même animal.

70 € pour la prise en charge et la recherche du propriétaire de l'animal,

16 € par jour pour la garde de l'animal dans le box municipal, tout jour commencé est dû.

Majoration de 50 € pour la première récidive d'un même animal dans les 12 mois suivant la première prise en charge soit 120 €.

Majoration de 130 € pour la seconde récidive et suivantes d'un même animal dans les 12 mois suivant la première prise en charge soit 200 €.

Transport de l'animal au refuge de la SPA ou fourrière animal 15 €

Ces dispositions ont pour objectif de responsabiliser les propriétaires d'animaux de compagnie et de les inciter à se donner les moyens d'éviter leurs divagations.

Sur proposition du maire les tarifs ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

Cette information sera transmise aux angervillais via le site internet de la mairie et via un article dans la gazette de fin d'année.

➤ **Taux d'imposition 2021 :**

Monsieur le maire présente différentes simulations de calcul avec des hausses des taux d'imposition

Il rappelle que les taux actuels n'ont pas changé depuis 2018.

Au vu des simulations présentées, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux suivants pour l'année 2021 :

- Taux d'imposition du foncier bâti 17 % pour la part communale et 20,24 % pour la part départementale soit un total de 37,24 %
- Taux d'imposition du foncier non bâti 46,50 %.

Le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires reste inchangé à 7,5 %

➤ **Subventions aux associations :**

Monsieur le maire indique qu'en ces années particulières ou les activités des associations ont été grandement impactées par la crise sanitaire, certaines associations n'ont pas formulé de demande et l'entente sportive ABPV a adressé un courrier en mairie indiquant qu'exceptionnellement elle ne sollicitait pas de subvention au titre de cette année.

Monsieur le maire propose donc d'attribuer les subventions suivantes :

- A S C L	750 €
- Club amitiés et loisirs	300 €
- Comité des fêtes	1 500 €
- Coopérative scolaire	1 250 €
- Voie lactée	200 €
- La cour de récré	300 €
- CFAI E 3 x 70 € =	210 €
- Association des maires ruraux	150 €
- UNC Anciens combattants	150 €
- Association des maires du canton d'Evreux 3	150 €
TOTAL	4 960 €

Subvention de fonctionnement

Centre communal d'actions sociales 2 500 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement aux organismes ci-dessus

➤ **Budget 2021 :**

Monsieur le maire présente au conseil le projet de budget élaboré par la commission des finances le 1^{er} avril 2021 :

Articles	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	820 912,31	841 635,37
"002"		266 249,94
"023"	87 872,42	
Total fonctionnement	908 784,73	1 107 885,31
Investissement	168 947,04	81 074,62
"1068"		19 699,90
"021"		87 872,42
"001"	19 699,90	
Restes à réaliser		
Total investissement	188,646,94	188 646,94

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021.

➤ **Déviatiion sud-ouest d'Evreux :**

Gérard Méliand indique qu'après plusieurs années de travaux, le projet de réalisation de la déviation sud-ouest d'Evreux fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle enquête publique dans le cadre d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale. Cette autorisation au titre du Code de l'Environnement doit permettre la reprise des travaux sur la section Cambolle – Les Fayaux en 2021.

L'enquête publique se déroule du 16 mars au 19 avril 2021.

Pour mémoire, je rappelle les éléments clés de l'opération :

- 6 communes concernées : Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Evreux, Guichainville, Parville, Saint-Sébastien-de-Morsent;
- 7,3 km de section à 2*2 voies,
- 5 points d'échanges : Les Fayaux, ZI de la Madeleine, Arnières-sur-Iton, Saint-Sébastien-de-Morsent, Cambolle,
- 16 ouvrages d'art pour rétablir les cheminements et pour assurer la transparence hydraulique de l'infrastructure,
- 5 bassins de récupération et de traitement des eaux de ruissellement.

Première DUP en 1998

Estimation du coût du projet : 178,8 M € dont 91,5 M € déjà dépensés

Déboisement nécessaire au projet estimé à 22,5 ha compensé à 2/1, reboisement déjà réalisé 24,5 ha à la Queue d'Hirondelle (St Sébastien de M) et projeté 11 ha à Cambolle et 20 à 25 ha dans la partie est de la base 105 (Gauciel).

La lecture partielle de ce dossier me laisse cependant sur un sentiment mitigé, on accorde une énorme importance de l'impact sur l'environnement qu'entraînera la poursuite de ce projet sans à aucun moment évoquer l'impact sur l'environnement du trafic routier supporté actuellement en zones urbanisées.

Ce dossier est aussi complexe car il comporte des éléments chiffrés qui s'étendent sur une vingtaine d'années.

Pour notre commune, la poursuite de la réalisation de cette déviation sud-ouest reste une priorité :

- Le fait que la porte d'entrée sud d'Evreux demeure le terminus provisoire de la déviation d'Evreux génère un trafic important et difficile au niveau du giratoire des Fayaux.
- De nombreux automobilistes sont amenés à choisir un itinéraire d'évitement de ce point noir matin et soir en empruntant les voies communales qui traversent le bourg d'Angerville pour rejoindre les zones commerciales et d'activités du Long Buisson ou les RN 13 et 154 vers Paris et Rouen.
- Les chiffres de trafic sur la RD 6154 présents dans le dossier « correction des projections de trafic » soumis à l'enquête surprennent, il est indiqué que le trafic en 2008 sur la RD 6154 sud est de 5446 v/j au PR 23.800.
- Une étude d'impact réalisée à la demande du département de l'Eure en 2019 indique un trafic moyen journalier sur la RD 6154 dans notre commune de 13 000 à 15 000 véhicules/jour dont environ 9% de poids lourds.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, renouvelle donc son souhait de voir ce projet de déviation sud-ouest d'Evreux se poursuivre dans le meilleur délai afin d'améliorer grandement les conditions d'accès au centre-ville d'Evreux et aux routes nationales 13 et 154 tant vers le nord et l'est que vers le sud et l'ouest.

➤ **Demandes de dérogations scolaires :**

Monsieur le maire indique qu'il a reçu 3 demandes de dérogation à la carte scolaire, la première concerne une famille de Guichainville qui souhaite scolariser son enfant en maternelle à Angerville à la rentrée scolaire. Cette famille ne remplit pas les critères qui avaient été préalablement arrêtés (assistante maternelle à Angerville, employeur...) cette demande ne sera donc pas accordée.

Deux autres demandes concernent des familles récemment arrivées dans notre commune qui souhaitent que leurs enfants commencent ou poursuivent leurs scolarités dans des écoles publiques d'Evreux. Pour l'une d'entre elles, la demande est accompagnée d'un certificat médical indiquant que l'enfant en maternelle souffre de troubles autistiques et qu'il serait préférable qu'il poursuive sa scolarité dans l'établissement actuel. Cet établissement n'est pas spécialisé pour l'accueil d'enfants autistes, Monsieur le maire précise que la ville d'Evreux demandera une participation communale de 623,25 € par enfant en élémentaire et 1 499,95 € par enfant en maternelle pour l'année scolaire.

Les effectifs actuels et les équipements de notre groupe scolaire sont en situation d'accueillir ces enfants dans de bonnes conditions, il nous semble préférable que pour leur bonne adaptation à leurs nouveaux lieux de résidence, ces enfants soient scolarisés avec les enfants de leurs quartiers.

Ces 2 demandes recevront donc un avis défavorable.

➤ **Long buisson 3 :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la signature par le Monsieur le Préfet de l'Eure le 19 février 2021 de la signature de l'arrêté DDTM/SEBF 2020-371 portant autorisation au titre du code de l'environnement pour la création de la zone d'aménagement concerté du parc d'activité dit « Long Buisson 3 ».

Un extrait de la présente autorisation énumérant notamment les motifs qui ont fondé la décision ainsi que les principales prescriptions auxquelles cette autorisation est soumise sera affiché pendant une durée minimale d'un mois en mairie.

Cette autorisation est accordée pour une durée de 30 ans.

Divers

- Monsieur le maire invite les membres du conseil à réfléchir sur le périmètre des missions qui pourraient être confiées au garde particulier qu'EPN met en place.
- Avis favorable donné de la Gendarmerie sur le projet de vidéoprotection
- D'ici fin avril, réunion de la commission 2 suite à diagnostic de la salle des fêtes réalisé par EAD.
- SIVU CIGALE, le conseil syndical se réunira le 8 avril pour le vote du budget. Malgré une révision à la baisse du projet de budget 2021, les participations demandées aux communes restent élevées. Neuf communes ont rédigé une motion demandant la réalisation d'un audit fonctionnel.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Date du prochain conseil : 05/05/2021 à 19h30.